



COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION

FlashFlashFlash info

N° 19 - Décembre 2015



SOMMAIRE

- Restitution de la consultation sur le 1
Registre sous-régional des navires
- Atelier consultatif sur la gestion de 2
l'environnementale aquacole en
Afrique de l'Ouest et Centrale
- Formation sur le jaugeage des 3
navires de pêche industrielle dans la
zone CSR/P
- Participation au 8^e Forum Régional 4
Côtier et Marin d'Afrique de l'Ouest
- Célébration de la Journée mondiale 4
de la pêche
- 4^e édition d' "EXPOMAR" 5
- Conférence de haut niveau sur 5
l'agriculture en Afrique
- 7^e session du Sous-comité 5
scientifique sur l'évaluation des
stocks dans la zone du COPACE
- 2^e Conférence Internationale AWA, 6
« ICAMA 2015 »
- Atelier régional de propositions des 7
mesures de conservation des
Requins en Afrique de l'Ouest
- Atelier de lancement du PRAO en 8
Mauritanie
- Mission de validation des livrables 9
et de la recette du Portail de
l'Application web et Data
Warehouse du Projet de Dashboard
- Formations en Mauritanie et en 10
Guinée sur les Pêcheries et sur la
collecte des données
- 5^e réunion du Comité de Pilotage 11
régional du PRAO

Rédaction :

Equipe de la CSR/P

Responsable de la publication :

Mame Fatou TOURE

Communication et Relations Publiques

SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA CSR/P

Villa 4430, Karack, Rue KA-38

(Rue Mère), Dakar, Sénégal

BP 25485, Dakar-Fann, Sénégal

Tél. : +221 33 864 04 75

Fax : +221 33 864 04 77

E-mail : spcsrp@spcsrp.org

Site web : www.spcsrp.org

Bonne et Heureuse Année 2016

*Au nom des Etats Membres, le Secrétaire Permanent par intérim
et toute l'Equipe du Secrétariat Permanent
vous adressent leurs meilleurs vœux.*

Activités du Secrétariat Permanent

Restitution de la consultation sur le Registre sous-régional des navires de pêche, incluant la liste des navires de pêche INN, le protocole d'échange d'informations et le protocole sur l'observateur à compétence sous-régionale

Du 1^{er} au 5 décembre 2015, à Banjul, République de Gambie, la CSR/P, sur financement de la Banque mondiale, a organisé un atelier régional de restitution des résultats de la consultation sur les protocoles additionnels de la Convention SCS et de démonstration des bases de données du Dashboard et du Registre sous régional des navires de pêche industrielle.

La rencontre, présidée par Madame Marième Diagne Talla, Secrétaire Permanent de la CSR/P par intérim, a vu la participation de tous les Etats membres de la CSR/P, ainsi que le Ghana et le Libéria, et a réuni la Commission technique Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) élargie aux Coordonnateurs nationaux et régional du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO), aux juristes et/ou conseillers juridiques des Ministères des Pêches et aux représentants des Directions de la pêche industrielle. Rappelons que la Commission technique SCS regroupe les Directeurs des structures nationales SCS et les chargés des opérations de surveillance des pêches des Etats membres.

Cet atelier régional avait pour objectif, entre autres, de :

- discuter et valider un projet de Protocole sur le registre sous régional des navires de pêche (RSRN) ;
- discuter les modalités de création, au sein du registre sous-régional, d'une liste des navires ayant pratiqué une pêche INN dans la zone de la CSR/P, au Ghana et au Libéria ;
- définir les conditions d'inscription et de radiation des navires de ladite liste ;
- discuter et valider un projet de protocole sur les échanges d'informations SCS ;
- discuter et valider un projet de protocole sur l'observateur à compétence sous régionale.

Les différentes présentations portaient sur :

- le protocole sur le registre sous régional des navires de pêche ;
- la liste des navires de pêche INN ;
- le protocole d'échanges d'informations ;
- le protocole de l'observateur à compétence sous régionale ;
- la base de données du Dashboard ;
- la base de données du Registre sous régional des navires de pêche industrielle.





Les différents projets de protocole présentés ont suscité des discussions qui ont permis d'examiner tous les articles et de faire des observations portant à la fois sur la forme et sur le fond. Ces observations n'étant pas de nature à remettre en cause le contenu et la pertinence des trois documents, ont permis d'apporter des amendements aux protocoles. Les discussions, qui ont suivi les présentations ont permis aux participants de s'attarder sur les principales questions de fond qui ont été examinées et amendées. A l'issue des discussions, les participants ont validé les trois documents sous réserve d'intégrer les amendements formulés.

Outre la validation des protocoles précités, Monsieur Zakar Fall, Informaticien de l'Unité de Coordination Régionale du PRAO a fait une présentation de l'architecture fonctionnelle permettant de comprendre le processus de

traitement de l'information, de la collecte des données à la restitution et publication des indicateurs et une démonstration des fonctionnalités des prototypes du Dashboard et du Registre sous-régional des navires de pêche. Cet exercice a mis en exergue quelques fonctionnalités offertes par l'écran de saisie telles que certains modules du Dashboard et du Registre sous-régional des navires de pêche.

Par ailleurs, l'Unité de Coordination Régionale du PRAO est longuement revenue sur les activités planifiées dans le cadre du Dashboard et du Registre sous-régional des navires de pêche et a sollicité, à cette occasion, le soutien des équipes nationales du PRAO, notamment, pour la formation des utilisateurs et des administrateurs, prévue dès début 2016. ■

Participation à l'atelier consultatif sur la gestion de l'environnementale aquacole en région d'Afrique de l'Ouest et Centrale

Du 05 au 12 décembre 2015 à Yaoundé (Cameroun), la CSRFP a participé à l'atelier consultatif sur la gestion de l'environnementale aquacole en région d'Afrique de l'Ouest et Centrale organisé par l'Union Africaine avec son Bureau Interafricain pour les Ressources Animales (UA-BIRA). L'objectif de l'atelier était d'élaborer des cadres de politique régional et continental appropriés sur la gestion de l'environnement pour un développement durable de l'aquaculture qui doit servir de base à la politique sectorielle.

Dans le cadre du groupe de travail chargé de réfléchir sur le développement de cadres régionaux et l'identification des principaux enjeux, la CSRFP a apporté sa contribution sur les éléments portant sur les enjeux écosystémiques, les questions de biosécurité et les questions socio-économiques.

A cet effet, les propositions suivantes ont été portées à l'assistance :

- La prise en compte de l'environnement dans les projets aquacoles en menant en amont des études d'impacts environnementales et sociales pour une bonne prise en compte de l'environnement et des populations ;
- Encourager la promotion de l'élevage de poissons omnivores afin de diminuer l'utilisation des farines de poissons. Cette dernière a un impact sur la surexploitation des poissons pélagiques et une menace sur la sécurité alimentaire ;
- Prendre en compte les impacts des changements climatiques sur les projets aquacoles avec un focus sur les inondations et la salinisation des terres ;
- Le renforcement des capacités des aquaculteurs pour l'utilisation de méthodes appropriées qui tiennent compte de l'environnement et de l'utilisation d'une alimentation durable pour les poissons ;
- L'identification des acteurs directs (aquaculteurs, association d'aquaculteurs...) et les acteurs indirects (Etats, les ORP, les Communautés économiques, les institutions financières...).■

Formation sur le jaugeage des navires de pêche industrielle dans la zone CSR/P



Les 16 et 17 décembre 2015 à Dakar, Sénégal, la CSR/P a organisé, avec le soutien de Greenpeace, un atelier régional de formation sur la mesure du jaugeage des navires de pêches industrielle, suivie par des agents qualifiés issus des structures de Suivi Contrôle et Surveillance des Etats Membres..

A l'ouverture de l'atelier, Madame Marième Diagne Talla, Secrétaire Permanente par intérim de la CSR/P, est longuement revenue sur les nombreux efforts de la CSR/P pour atteindre son objectif d'harmonisation des politiques de préservation, de conservation et d'exploitation des ressources halieutiques pour le bien-être des populations de ses États membres, et des nombreuses contraintes auxquelles elle fait face dans cette mission, notamment la INN à travers des pratiques telles que la sous-déclaration du jaugeage brut des navires sur la base duquel sont calculées les redevances des licences de pêche de la plupart des Etats. Cette situation constitue une sérieuse menace pour le secteur de la pêche dans le monde en général et dans la sous-région en particulier, dans la mesure où les pertes causées aux économies nationales, évaluées à plusieurs milliers de dollars US, sont en grande partie attribuables aux navires de pêche industrielle nationaux et étrangers autorisés à opérer dans les eaux sous juridiction des Etats membres de la CSR/P, et qui exercent plusieurs formes de pêche INN dont la sous-déclaration de jaugeage brut.

Cet atelier régional qui entre dans le cadre de la lutte contre la pêche INN avait pour objectif principal de renforcer le nombre d'agents qualifiés pour l'évaluation du

jaugeage brut des navires de pêche industrielle dans les structures Suivi, Contrôle et Surveillance des Etats membres de la CSR/P, et était principalement axée sur la présentation des pratiques et obligations internationalement admises en matière de jaugeage des navires de pêche et sur l'initiation à certaines techniques de recoupement des données sur la jauge brute des navires de pêche à partir de sites web publics et de registres nationaux ou régionaux reprenant les caractéristiques des navires de pêche. Un exercice à bord du "ITAF DEME", navire de recherche du Centre de recherche Océanographique Dakar-Thiaroye (CRODT) à la base

navale de Dakar, a permis de mettre en pratique dans des conditions réelles toute la théorie acquise en salle, pour une meilleure assimilation des connaissances.

A l'issue des travaux, les Etats ont exprimé leur satisfaction d'avoir suivi cette formation, et émis diverses recommandations, notamment l'importance d'une méthode de mesure identique à l'ensemble des Etats, pour mieux gérer l'exploitation des ressources et la capacité de pêche présente dans les Zones Economiques et Exclusives (ZEE) des pays de la CSR/P les chiffres variant d'un pays à l'autre ; la formation continue des participants dans le but de faire d'eux des formateurs nationaux ; l'implication des décideurs au niveau des Etats membres de la CSR/P pour le contrôle des jauges brutes ; le contrôle par les autorités maritimes de la conformité des actes de nationalité et des certificats de jaugeage des navires de pêche industrielle locaux et étrangers basés dans les différents Etats membres ; la création d'une synergie dans le cadre des échanges d'informations entre les Etats membres de la CSR/P et dans le traitement des dossiers des navires de pêche ; la requalification du personnel en charge du contrôle des navires ; la révision, dans le but d'une mise en conformité, des différents textes de loi régissant la pêche et la marine marchande avec la Convention de 1969, pour l'adoption de la notion de jauge brute (GT) au lieu de "TJB" ; l'inclusion dans la Convention SCS d'un article traitant de l'harmonisation par les Etats membres des méthodes de calcul du GT conformes à la Convention de 1969.■

Participation au 8^e Forum Régional Côtier et Marin d'Afrique de l'Ouest



La 8^e édition du Forum Régional Côtier et Marin d'Afrique de l'Ouest, organisé par le PRCM du 2 au 5 novembre 2015 à Praia, Cabo Verde, a vu la participation de la CSRP avec la tenue du side-event « *Mise en œuvre de la CCMA : l'avis du TIDM* », présenté par Mme Diénaba Beye Traoré, Chef de Département harmonisation des politiques et législations de la CSRP.

Ce side-event entre dans le cadre d'une Convention de partenariat CSR-P/ICN visant à mettre en œuvre des activités de plaidoyer pour les parlementaires et les élus locaux, en vue de la transposition de la Convention CMA dans les législations nationales. Le side-event, présenté le 03 novembre 2015 devant les parlementaires et d'autres participants du Forum, sous la présidence de Mr Racine Kane, Chef de mission UICN Sénégal, visait plusieurs objectifs, notamment la mobilisation des parlementaires et autres parties prenantes afin de soutenir la mise en œuvre effective de la Convention CMA, y compris le Plan d'action sous-régional de mise en œuvre de l'avis ; l'accroissement de la prise de conscience des élus sur les enjeux des politiques de pêche dans la sous-région ouest-africaine ; la communication et l'interaction avec

les différents acteurs de la sous-région ouest-africaine sur la Convention CMA ; la collecte des recommandations pour l'élaboration d'une feuille de route des parlementaires sur le renforcement des législations et politiques de pêche dans les pays de la sous-région.

A la suite de l'exposé de Mme Beye Traoré, les parlementaires ont tenu à exprimer à la CSRP leur intérêt pour le processus engagé, ainsi que pour leur volonté de se faire les porte-parole de la Commission pour l'accompagner dans ses missions. Dans cette perspective, les parlementaires pris divers engagements, notamment celui de mener un plaidoyer pour le fonctionnement régulier de la CSRP en tant qu'instrument sous régional de coopération indispensable à l'harmonisation des politiques nationales de pêche ; d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'actions régional sur l'avis ; d'appuyer le processus de ratification de la CCMA actualisée et la vulgarisation de l'avis ; d'appuyer les Etats membres pour une adhésion aux instruments juridiques internationaux sur la pêche (Accord sur les stocks chevauchants, Accord de conformité, Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du Port (MEP)).■

Célébration de la Journée mondiale de la pêche et Conférence débat sur le thème : « Vers une année africaine de la pêche artisanale »

Du 21 au 23 novembre 2015, à Agadir (Maroc) la CSRP a participé à la célébration de la Journée mondiale de la Pêche, suivie d'une conférence sur le thème « Vers une année africaine de la pêche artisanale ».

Cette cérémonie était organisée par la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA). La CSRP a pris part à cette importante activité en tant que partenaire stratégique des OP. La célébration de cette journée a été l'occasion pour les OP et ses partenaires de réfléchir sur les acquis et les défis de gestion durable de la pêche artisanale. A ce titre, la CSRP a fait une communication portant sur : « La gestion des stocks partagés des petits pélagiques dans le cadre de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (Enjeux de durabilité et de sécurité alimentaire) ».

L'occasion a été saisie pour inviter les partenaires à collaborer avec la CSRP pour la mise en œuvre du plan d'actions 2016/2017.■

Participation à la 4^e édition d' "EXPOMAR"

Dans le cadre de la vulgarisation de la Convention CMA et de l'avis consultatif rendu par le TIDM, la Commission Sous Régionale des Pêches a participé à la quatrième édition d'EXPOMAR, la Foire maritime du Cabo Verde, organisée 28 au 30 novembre 2015 à Mindelo.

A l'ouverture des travaux du Forum Scientifique, juste après la première communication, par M. José Luis de Jesus, Juge au Tribunal International du droit de la mer, sur « *la souveraineté, les droits souverains et la juridiction du Cabo Verde sur la Mer* », Mme Diénaba Beye Traoré, Chef de Département harmonisation des politiques et législations de la CSR/P a présenté un exposé sur le thème « Mise en œuvre de la CCMA : l'avis du TIDM ». Suite à cette présentation, plusieurs questions de l'assistance ont porté sur divers points, notamment l'appui nécessaire aux Etats membres pour se conformer à l'avis ; la force juridique de l'avis ; les moyens de contraintes de l'Etat du pavillon en cas de pêche INN ; les moyens de contraintes de l'Etat côtier pour gérer durablement les ressources côtières ; les possibilités d'appui du secteur privé (les armateurs) pour faciliter des négociations groupées des accords de pêche.

En réponse, Mme Beye a expliqué le processus en cours d'élaboration de Plans d'actions nationaux et sous-régional de mise en œuvre de l'avis, qui prendront en compte les préoccupations des Etats membres. Le Juge José a contribué au débat, en précisant que l'avis est une opinion du TIDM qui interprète la CNUDM, mais que, du fait de la qualité de l'autorité qui l'a rendu, il a une valeur de norme coutumière en droit international.■

Participation à la Conférence de haut niveau sur l'agriculture en Afrique : un plan d'action pour la transformation de l'agriculture africaine

La CSR/P a été invitée par S.E.M. Akinwumi Adesina, nouveau président de la Banque Africaine de Développement (BAD), à participer la Conférence de haut niveau sur l'agriculture en Afrique qui se tenait à Dakar, Sénégal du 21 au 23 octobre 2015.

Organisée par la BAD sous la présidence effective de S.E.M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal, la Conférence de Dakar de haut niveau sur la transformation agricole de l'Afrique avait pour objectif d'élaborer une feuille de route stratégique pour la transformation de l'agriculture en Afrique. Le but essentiel était de construire un secteur agricole solide et durable capable d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'offrir des emplois aux jeunes, de réduire la pauvreté et d'opérer la transformation du secteur agricole.

La CSR/P a participé au Groupe de haut niveau sur l'Economie bleue qui s'est réuni en parallèle, des groupes de travail animés conjointement par des organisations et des institutions ayant une longue expérience dans les domaines agricole.■

Participation à la 7^e session du Sous-comité scientifique sur l'évaluation des stocks dans la zone du COPACE

Du 12 au 17 octobre 2015, à Tenerife (Santa Cruz-Espagne), la CSR/P, sur invitation de la FAO, a participé à la 7^e session du Sous Comité scientifique sur l'évaluation des stocks dans la zone du COPACE.

L'objectif de la réunion était de contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources de petits pélagiques et démersales en Afrique de l'Ouest et du centre, à travers l'évaluation de l'état des stocks et de la pêche afin d'assurer l'utilisation durable de ces ressources au profit des pays côtiers.

Dans ce contexte, la CSR/P a présenté les acquis et perspectives de l'institution dans la gestion durable des petits pélagiques en Afrique du Nord-ouest. Cette présentation a porté sur les points suivants :

- La CSR/P : les objectifs de l'institution, le plan stratégique et l'organigramme ainsi que les actions mises en œuvre depuis sa création avec les partenaires techniques et financiers.
- Le projet « Petits Pélagiques » : objectifs, résultats et partenariats.
- Les orientations stratégiques pour une gestion durable des petits pélagiques.
- Le Plan d'actions 2016-2017 de gestion durable des petits pélagiques développé par la CSR/P.

Un appel a été lancé à l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers pour les inviter à collaborer avec la CSR/P dans la mise en œuvre de ce plan d'actions et d'échanger avec l'institution pour une gestion durable des ressources halieutiques.■

Activités des Projets

Projet AWA

2^e Conférence Internationale AWA, « ICWA 2015 »



La deuxième Conférence Internationale « AWA », ICWA 2, s'est tenue du 17 au 19 novembre 2015 à Dakar, République du Sénégal.

Dans le cadre du projet AWA (*Approche écosystémique de la gestion des pêches et de l'environnement marin dans les eaux ouest-africaines*), la CSRFP s'engage à soutenir les Etats membres et les partenaires ouest-africains associés au projet, dans la réalisation d'actions concrètes et dans le renforcement des capacités concernant les nouvelles approches de gestion des pêches.

Organisée par la Commission Sous Régionale des Pêches en collaboration avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), cette conférence labélisée COP21 pour la présente édition, visait à permettre aux Etats membres de la CSRFP et à leurs partenaires de l'Afrique de l'Ouest et des pays du Nord de mettre en place une pêche durable et des systèmes de gestion de l'environnement marin basés sur une connaissance biologique, écologique, réglementaire, économique et sociale approfondie. A long terme, la conférence ICWA vise à promouvoir le développement d'un observatoire pour surveiller, estimer, simuler et prévoir les principaux paramètres de l'écosystème de l'Afrique du Nord-Ouest, c'est-à-dire : (i) améliorer les mécanismes de gestion des pêches en Afrique

de l'Ouest et en particulier des Etats membres de la CSRFP; (ii) améliorer les connaissances sur les effets du changement climatiques sur les ressources marines relatives au fonctionnement de leurs habitats; (iii) et améliorer la formation des étudiants et des chercheurs, y compris des institutions et universités d'Afrique de l'ouest en vue de propager AWA dans la région, de favoriser la synergie et les collaborations Sud/Sud et Nord / Sud.

La conférence ICWA 2 avait également pour but de permettre d'améliorer l'observation et la

modélisation de l'océan en appuyant l'approche écosystémique de la gestion du milieu marin ainsi qu'une meilleure compréhension de la variabilité de la productivité pélagique dans les eaux ouest-africaines. Les diverses sessions et side-event ont porté sur des thèmes variés, et ont suscité de nombreux débats sur des sujets tels que la pêche INN, le droit de l'environnement marin, les exercices de modélisation, les observations physiques-biogéochimiques sur les processus et le contrôle de petits poissons pélagiques ou d'autres espèces, l'économie intégrée dans l'approche écosystémique de la gestion maritime, la « dimension humaine » de la pêche en Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'adaptation et de la gouvernance, entre autres. En marge des sessions, les organisateurs ont mis l'accent sur l'objectif de la COP21 et le développement de « l'économie bleue », en commençant par l'aquaculture.

Un des moments phares de la conférence a été la lecture de la Déclaration de Dakar, le 19 novembre 2015. Elaborée par les institutions participantes à ICWA et les délégués pays des projets AWA et PREFACE, cette déclaration commune dans le cadre de la COP21 et à la CMP11 a pour objectif de souligner l'importance des écosystèmes marins et des littoraux de l'Afrique de l'Ouest dans la négociation de la conférence de Paris (COP21) prévue en décembre 2015. ■



Projet PSRA/Requins

Atelier régional de propositions des mesures de conservation des Requins en Afrique de l'Ouest



Un atelier régional de propositions des mesures de conservation des Requins en Afrique de l'Ouest s'est tenu du 10 au 12 novembre 2015, à Dakar, République du Sénégal. Organisée par la CSRP dans le cadre du projet « *Renforcement des capacités de conservation et de gestion durable des populations de Requins dans l'espace CSRP* » (projet PSRA/Requins), la rencontre avait pour objectif de formuler des recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures spécifiques de conservation et de gestion durable des populations de Requins en Afrique de l'Ouest. Les points focaux des Plans d'Action Nationaux-Requins (PAN-Requins) des différents Etats membres de la CSRP, le point focal national CITES du Sénégal, des responsables du projet régional AFRICASAW (« poisson scie ») de France et des Etats-Unis de Sierra Leone et du Sénégal, ainsi que de représentants des acteurs ont pris part à l'atelier.

M. Babacar Bâ, Chef de Département Suivi, Contrôle et Surveillance de la CSRP, et Chef de Département Recherche et Systèmes d'information de la CSRP par intérim, a rappelé que c'est en 2001 que les Etats Membres de la CSRP ont pris l'initiative de développer un Plan Sous-Régional d'Action (PSRA) pour la conservation et la gestion durable des populations de requins, suivant ainsi la recommandation de la FAO dans le Plan d'Action International Requins mis en place en 1999. Selon M. Bâ, les aspects techniques, concernant l'exploitation des requins dans la sous-région ayant été bien traités lors des deux précédentes phases du projet PSRA/Requins, il est à présent nécessaire de mettre l'accent sur l'aspect législatif car des résultats ont déjà été obtenus à travers la mise en place ou l'adoption de plans d'action nationaux pour une gestion durable des espèces de requins. Cependant, ces plans ne seront utiles que si les Etats membres en assurent

la pérennité. Dans ce cadre, des améliorations ont été apportées aux réglementations des pêcheries de Requins, mais celles-ci restent insuffisantes et peu appliquées.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement américain appuie la CSRP à travers la NOAA avec le projet « *Renforcement des capacités de conservation et de gestion durable des populations de requins en Afrique de l'Ouest* » dont l'objectif est l'amélioration des réglementations des pêcheries de Requins dans les Etats membres, et

plus particulièrement l'interdiction du « finning » qui constitue une menace majeure pour les populations de Requins quand on sait que les ailerons ne représentent en moyenne qu'environ 5% du poids des Requins. Plus spécifiquement, le projet cherche à améliorer les législations des pêches aux Requins dans l'espace CSRP avec un accent particulier sur l'interdiction du « finning ».

Les points focaux des Etats membres ont chacun présenté des propositions d'améliorations des législations nationales relatives à le pêche aux Requins (développement d'options de gestion et de conservation, sensibilisation des acteurs, etc.), et proposé un certain nombre de mesures techniques et fiscales pour une gestion durable des populations des Requins dans leur pays. Les présentations ont toutes été suivies de discussions.

A l'issue des débats, des recommandations fortes ont été retenues pour améliorer la conservation des Requins dans les pays de la CSRP notamment, la généralisation de l'interdiction officielle du « finning » dans la zone CSRP ; l'adoption des tailles minimales de capture suivantes pour certaines espèces ; l'amélioration de la collecte des informations sur les captures accessoires des différents types de pêche industrielle, et notamment des palangriers (long-liners), à travers les programmes d'observation scientifique ; l'actualisation du nombre d'unités de pêche ciblant les Requins dans chaque pays pour déterminer le nombre de licences à accorder ; la détermination d'un seuil de débarquement de 50 %, à partir duquel les pêcheries doivent être considérées comme ciblant les Requins ; la prise en compte du statut (liste Rouge de l'UICN) et des mesures de protection (CITES, ICCAT) des espèces menacées, avec l'inscription d'interdictions de toute forme d'exploitation dans le cadre de la réglementation nationale des pêches ; la réalisation d'études sur l'écobiologie (cycles



biologiques) des principales espèces afin de déterminer les zones de grandes concentrations pour la reproduction et les nurseries et de proposer des mesures de gestion spatiale (fermeture de zones à des périodes déterminées de l'année) ; l'actualisation et l'approfondissement des études socio-économiques sur les pêcheries de Requins (enquêtes socio-économiques régulières) ; le renforcement des capacités des techniciens et agents de pêche pour améliorer la qualité de collecte de données sur les pêcheries ; la réalisation d'études d'amélioration de la sélectivité des engins de pêche utilisés pour la pêche aux Requins ; l'harmonisation des réglementations des AMP de chaque état membre de la CSRFP pour faire inscrire dans chaque règlement l'interdiction de capture des élasmobranches ; la révision du format de la licence de pêche papier remise aux pêcheurs afin d'y faire apparaître les espèces interdites et réglementation nationales (ou régionales), par exemple les tailles minimales, engins, périodes de repos biologique ; le renforcement de la sensibilisation et l'information des pêcheurs sur la connaissance des espèces et des réglementations en cours à travers des ateliers interactifs ; la proposition aux ministères concernés de constituer un fonds dédié à la surveillance des pratiques de pêche à partir des fonds recueillis lors des saisies de matériel ou constatation d'infraction.■



Programme PRAO

Atelier de lancement du Programme Régional des Pêches pour l'Afrique de l'Ouest en Mauritanie (PRAO-Mauritanie)



La cérémonie officielle de lancement du PRAO-Mauritanie a été organisée lundi, 5 octobre 2015 à Nouakchott sous la supervision du ministre des pêches et de l'Economie maritime, M. Nany Ould Chrougha. Le TTL, M. Peter Kristensen de la Banque mondiale et le Coordonnateur régional, le Dr Demba Kane ainsi que d'autres membres du personnel-clés de l'Unité de Coordination Régionale étaient présents.

Le lancement officiel des activités de la composante nationale de cet important programme intervient concomitamment avec la mise en œuvre de la stratégie de gestion responsable pour un développement durable du secteur de la pêche et de l'économie maritime.■

Mission de validation des livrables et de la recette du Portail de l'Application web et Data Warehouse du Projet de DASHBOARD

Du 19 au 23 octobre 2015, une délégation de la CSRP a effectué une mission à Tunis, dans les locaux de la firme *Business & Decision* en charge de la mise en œuvre du Projet Dashboard, afin de procéder à la validation de livrables du Projet et à la recette de l'Application web et du Datawarehouse.

Cette délégation de la CSRP est constituée de :

- M. Babacar BA, Chef du Département Suivi Contrôle Surveillance de la Pêche et Aménagement des Pêches /CSRP, Chef de délégation ;
- M. Aboubakrine Diallo Comptable de l'Unité de Coordination Régionale du PRAO /CSRP.
- M. Ibrahim Turay, Expert en suivi évaluation de l'Unité de Coordination Régionale du PRAO /CSRP ;
- M. Zakar FALL, Informaticien de l'Unité de Coordination Régionale du PRAO /CSRP ;
- Mme. Fatma Seck Sow, Spécialiste Passation des Marchés de l'Unité de Coordination Régionale du PRAO /CSRP.

Cette étape a consisté à la validation du Plan d'Assurance Qualité du Projet Dashboard, du Dossier Architecture Applicative & Technique, des Spécifications Fonctionnelles Détaillées, du cahier de test et du Manuel d'utilisation du Prototype (pilote). Elle fait suite, d'une part, à la production du document de cadrage synthétisant les résultats de la phase de lancement et de cadrage du Projet qui a eu lieu au niveau des Pays bénéficiaires du Projet et de la CSRP, et d'autre part, aux travaux de conception générale et détaillée de l'application. Tous ces documents ont été présentés. Le tableau ci-dessous consigne les résultats des travaux sur cette étape.■

PHASE	ACTIVITE	LIVRABLE	STATUT	APPROBATION
Phase 1 : Etude et conception de la solution décisionnelle	Lancement & Cadrage	Dossier de cadrage	Livré	Approuvé
		Note méthodologique (Plan Projet)	Livré	Approuvé
	Conception Générale	Rapport d'analyse (Dossier Architecture Applicative & Technique)	Livré	Approuvé
Phase 2 : Implémentation et mise en œuvre de la solution décisionnelle	Conception Détaillée	Spécifications Fonctionnelles Détaillées	Livré	Approuvé
		Cahier de Tests	Livré	Approuvé
	Réalisation	Manuel d'utilisation du Prototype (pilote)	Livré	Approuvé

Formations en Mauritanie et en Guinée sur les Pêcheries et sur la collecte de données socioéconomiques pour le Dashboard



En Mauritanie, l'atelier de formation s'est déroulé du 20 au 24 juillet 2015 à Nouadhibou. Les 21 bénéficiaires étaient de divers profils : techniciens des pêches, économistes, statisticiens, informaticiens et des gestionnaires des pêches et d'établissements portuaires.

A la suite du cours théorique, des visites de terrain ont permis de montrer dans la pratique comment collecter les informations devant renseigner les indicateurs, surtout les

indicateurs socio-économiques auxquels les participants ne sont pas habitués. La méthodologie de collecte de données a été bien saisie. Une séance de travaux pratiques de traitement des données socioéconomiques collectées sur le terrain a été organisée le dernier jour de formation. L'UCR du PRAO a également identifié avec les participants les acteurs concernés pour le renseignement de chaque indicateur.



En Guinée, l'atelier de formation s'est déroulé du 14 au 18 septembre 2015 à Conakry. Les 22 personnes ont bénéficiées étaient de profils variés : biologistes des pêches, informaticiens, techniciens des pêches et observateurs scientifiques, vétérinaires et inspecteurs des pêches, économistes, statisticiens, biochimistes, technologues des produits et engins de pêche, géographes, linguiste, comptables et mathématiciens.

A la suite du cours théorique une visite de terrain au port artisanal de Boulbinet à Conakry a permis de montrer

dans la pratique comment collecter les informations devant renseigner les indicateurs, surtout les indicateurs socio-économiques auxquels les participants ne sont pas habitués. Les six principaux métiers recensés sur ce site de débarquements (FMC sans glace, ligne à mains, palangres, FMC glace, FME, Reggae) ont été échantillonnés. La méthodologie de collecte de données a été bien saisie. Une séance de travaux pratiques de traitement des données socioéconomiques collectées sur le terrain a été organisée le dernier jour de la formation. ■

Activités en cours de préparation

Programme PRAO

- **Atelier de formation pour les utilisateurs et les administrateurs du système d'information (Dashboard) au Sénégal :**
 - * du 4 au 13 janvier 2016 : formation des utilisateurs ;
 - * du 14 au 25 janvier 2016 : formation des administrateurs.
- **Atelier de formation de deux jours sur les outils de l'application du registre** : du 7 au 8 janvier 2016.
- **Atelier international de formation pour le réseau de journalistes au Ghana** (CSRP en tant que co-organisateur) : du 29 février au 4 mars 2016, Accra, Ghana. ■

